

Département  
Haute-Loire

Arrondissement  
Le Puy-en-Velay

Commune  
MOUDEYRES

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
28 DECEMBRE 2024 A 14H00**

*Effectif légal du conseil municipal : 9*

*Nombre de conseillers présents : 6*

*Date de convocation : 23.12.2024*

*Secrétaire de séance : PERBET Yoann*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2024
2. Contrat d'assurance des risques statutaires
3. Détermination d'un ratio d'avancement de grade
4. Service commun de remplacement de secrétaire de mairie entre l'EPCI et ses communes membres
5. Subvention au budget annexe Chaumière des Saveurs
6. Projet de voirie 2025 et plan de financement

**QUESTIONS DIVERSES**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

CELLE Éric	GRAIL Jérôme
CHANAL Fabrice	PERBET Yoann
DESCAMPS Véronique	
GENTES Laurent	

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

**1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 12 novembre 2024**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024.

**2. Contrat d'assurance des risques statutaires**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter la proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de Gestion pour une durée de quatre ans.

### **3. Détermination d'un ratio d'avancement de grade**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe à 100% le ratio d'avancement de grade pour tous les avancements de grade.

### **4. Service commun de remplacement de secrétaire de mairie entre l'EPCI et ses communes membres**

La communauté de communes Loire Mézenc Meygal propose un service mutualisé de remplacement de secrétaire de mairie. L'objectif est de permettre aux communes de garantir la qualité et la continuité des services, par exemple : la possibilité de remplacer la secrétaire de mairie en cas de maladie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide l'adhésion au service commun dédié au remplacement des secrétaires de mairies et des personnels administratifs communaux pour une cotisation annuelle de 175 €.

### **5. Subvention au budget annexe Chaumière des Saveurs**

Vu la prévision de l'exécution budgétaire 2024 du budget annexe Chaumière des Saveurs, il apparaît nécessaire de verser une subvention d'équilibre du budget principal 2024 vers le budget annexe 2024 d'un montant de 17 566.40 €. Cette subvention doit avoir un caractère exceptionnel.

M. le Maire rappelle que les crédits nécessaires à cette subvention ont été inscrits dans le budget primitif voté par le Conseil Municipal en avril 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement, à titre exceptionnel, d'une subvention d'équilibre de budget principal vers le budget annexe Chaumière des Saveurs d'un montant de 17 566.40€

### **6. Projet de voirie 2025 et plan de financement**

Monsieur le Maire présente les différents devis en lien avec un projet d'aménagement du bourg en 2025 et qui concernerait essentiellement les places du village ainsi que les abords de la Ferme Perrel.

Le revêtement de la place des Tilleuls serait refait. Un aménagement paysager serait créé sur la place des Fontaines, devant la Randonnée ainsi qu'au début de la Route des chaumières. Aux abords de la ferme Perrel, l'emplacement de la ruine serait aménagé pour accueillir une structure en bois avec toiture en chaume. Cette structure servirait d'abris et proposerait des toilettes sèches, du matériel pour réparation de vélos... Un équipement serait créé le long de la route de Genestou pour permettre la vidange des camping-cars.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet d'aménagement du bourg pour un montant estimatif de 199 610 € HT et valide le plan de financement provisoire permettant une aide financière à hauteur de 80%.

## Questions diverses

- Location de l'ancienne école : la locataire actuelle a évoqué le souhait d'acquiescer ce bâtiment via une location-vente.
- Ferme Perrel : la réparation du toit va devenir urgente. Quel artisan ?

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00*

**Le Maire**  
**Laurent GENTES**



**Le secrétaire de séance**